



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers : Val-de-Marne

Question écrite n° 59533

Texte de la question

M Georges Marchais attire l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur l'inquietude de l'equipe du laboratoire de biologie de la reproduction et du developpement du CHU de Bicetre (94), concernant l'avenir de cette structure. Constitue depuis vingt ans, insere dans un reseau hospitalier exceptionnel, ce laboratoire a permis de nombreuses avancees en matiere de procreation medicale assistee. Il developpe egalement une activite basee sur le diagnostic de la sterilité masculine. La direction strategique de l'Assistance publique a decide que ce type de service devait etre lie a l'existence d'une maternite. Or, si actuellement le CHU de Bicetre ne comporte pas de maternite, il existe un projet serieux en permettant l'implantation. L'arret des activites de ce laboratoire unique en Val-de-Marne serait particulierement prejudiciable aux exigences de sante publique des habitants de ce departement. Il lui demande donc d'examiner ce probleme et de faciliter le maintien a Bicetre de ce laboratoire.

Texte de la réponse

Reponse. - L'abandon du projet de construction d'une maternite au sein de l'hopital du Kremlin-Bicetre, a conduit l'AP-HP a envisager une reorganisation des activites du laboratoire de biologie de la reproduction et du developpement de cet hopital pour repondre au mieux aux besoins des malades et des personnels. La partie biologie liee a l'endocrinologie et a l'urologie sera maintenue a Bicetre. En revanche, pour ameliorer les relations fonctionnelles avec les services cliniques, la partie FIV-PMA d'une part et la partie cytogenetique d'autre part seront transferees vers d'autres etablissements de l'AP-HP, cela afin de repondre au mieux aux exigences de sante publique des malades. La direction de l'AP-HP, tres consciente de la valeur de ce laboratoire et de ses personnels, porte une attention tres particuliere a l'etude de ce dossier et lors des transferts, toutes les situations individuelles des personnes seront prises en compte.

Données clés

Auteur : [M. Marchais Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59533

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 3003